



PROBLÈME DE SANTÉ

Remplissez et renvoyez ce document avec les justificatifs pour solliciter une aide.

IMPORTANT : la liste des pièces énumérées n'est pas exhaustive. La ou les mutuelles compétentes pourront être amenées à réclamer des informations ou documents supplémentaires durant l'instruction du dossier.

BESOIN D'AIDE POUR REMPLIR CE FORMULAIRE ?

Un n° de téléphone unique pour nous joindre :

09 70 17 70 70

(appel non surtaxé, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30)

1 Votre numéro d'adhérent Unéo, Solidarm ou de la Caisse Nationale du Gendarme :

Numéro :

Vos coordonnées :

☐ M^{me} ☐ M. Nom

Prénom Né(e) le

Téléphone⁽¹⁾ (fixe ou portable) Courriel⁽¹⁾

2 Veuillez renseigner ci-dessous votre ou vos demande(s) d'aide(s) et indiquer le(s) bénéficiaire(s) concerné(s) :

①

Aide exceptionnelle
aux frais de santé



②

Aide aux blessés
et aux malades
en CLM ou CLDM



③

Aide pour rendre visite
à un proche hospitalisé



Aides réservées exclusivement aux bénéficiaires
d'un contrat collectif PSC Santé du ministère des Armées

N.B : Merci de vous connecter à « Mon Compte CNMSS »
si vous êtes affilié à cette caisse pour toute demande d'aide
du contrat PSC santé du ministère des Armées.

④ Visite d'un proche hospitalisé,
blessé ou malade



NUMÉRO DE L'AIDE SOLLICITÉE	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE

Bon à savoir : des remises commerciales chez les différents partenaires
sont également accessibles pour tous les adhérents affiliés aux
différentes mutuelles du groupe Unéo



(1) J'accepte l'usage de mon numéro de téléphone et de mon courriel pour la transmission des informations relatives à l'exécution de mon contrat mutualiste.



3

Souhaitez-vous nous apporter des précisions sur votre demande d'aide ?

.....

.....

.....

.....

4

En signant ce formulaire, je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements qui y figurent et déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions d'attribution de l'aide financière.

Fait à Le

Signature obligatoire



Unéo, la CNG et Solidarm ont chacune désigné un interlocuteur à la protection des données personnelles de leurs adhérents. Pour toute information, vous pouvez vous adresser au Délégué à la Protection des Données (DPD) par courrier au 48 rue Barbès 92544 Montrouge Cedex ou par courriel, à protection.des.donnees@groupe-uneo.fr (pour Unéo), à dpd.cng@groupe-uneo.fr (pour CNG), à dpd.solidarm@groupe-uneo.fr (pour Solidarm). Vous pourrez également exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité, de suppression et définir des directives pour vos données en cas de décès. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Dès votre adhésion à la mutuelle et dans le cadre de votre demande de soutien, cette dernière s'engage à ne collecter auprès de vous que les informations indispensables à la gestion de votre contrat et l'instruction de votre dossier. Elles sont conservées (selon leur type) pendant toute la durée de vie du contrat et pendant la durée légale qui suit son terme. Pour les opérations liées au contrat, vous consentez librement à ce que ces données puissent être partagées entre la mutuelle et ses sous-traitants. Pour être à même de répondre aux obligations légales et de réduire les risques inhérents à son activité, votre mutuelle sera amenée à traiter vos données dans le cadre d'opérations de contrôle et de lutte contre la fraude, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Vous pouvez vous reporter à la documentation contractuelle de votre mutuelle pour disposer de plus d'information sur vos droits et les modalités d'application de la protection de vos données.



POUR VOUS RÉPONDRE AU PLUS VITE, RENVOYEZ VOTRE DOSSIER DÛMENT COMPLÉTÉ ET ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DEMANDÉES :

@

Par courriel

dans la rubrique « Nous contacter » de votre espace personnel accessible depuis nos sites Internet :



groupe-uneo.fr



solidarm.fr



caissenationalegendarme.fr

✉

Par courrier

Accompagnement Social Groupe Unéo – TSA 81469 – 53106 Mayenne Cedex

☎

Nos conseillers sont là pour répondre à vos questions.

Un n° de téléphone unique pour nous joindre :

09 70 17 70 70

(appel non surtaxé, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30)

COMMENT CONNAÎTRE LA SUITE RÉSERVÉE À VOTRE DEMANDE ?

Une fois votre dossier complété, celui-ci sera examiné par votre mutuelle.

La décision vous sera communiquée par courriel.

Unéo, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le n° 503 380 081 - 48 rue Barbès - 92544 Montrouge Cedex.

Caisse Nationale du Gendarme - Mutuelle de la Gendarmerie (CNG), mutuelle soumise aux dispositions du livre III du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le n° 784 442 873, 48 rue Barbès - 92544 Montrouge Cedex.

Solidarm - Mutuelle sociale des forces armées, mutuelle soumise aux dispositions du livre III du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le n° 889 767 505. Siège social : 48 rue Barbès, 92544 Montrouge Cedex.



CONDITIONS & JUSTIFICATIFS



L'attribution d'une aide financière se fait sur décision de la commission sociale de la mutuelle d'appartenance (Caisse Nationale du Gendarme ou Solidarm). Le respect des conditions d'attribution ne prévaut pas d'un avis favorable. Les aides financières PSC du fonds social du ministère des Armées sont attribuées automatiquement selon les conditions ci-dessous.

AIDES

	CONDITIONS	JUSTIFICATIFS
1 Aide exceptionnelle aux frais de santé 	Bon à savoir : Si le bénéficiaire de l'aide est ressortissant de la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale (CNMSS), merci de ne pas compléter ce formulaire et de vous connecter à « Mon Compte CNMSS » pour remplir votre demande. À l'issue, votre demande sera transmise à votre mutuelle sous réserve d'en avoir expressément autorisé le partage. - Le bénéficiaire doit être adhérent ou ayant droit d'Unéo et/ou de Solidarm et/ou de la CNG. - Le bénéficiaire a ou va engager des frais de santé qui sont susceptibles de déséquilibrer significativement son budget.	- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition complet du foyer. - Facture(s) acquittées des frais engagés, ou à défaut, le(s) devis des frais que vous prévoyez d'engager. - Si hospitalisation, joindre votre bulletin d'hospitalisation indiquant les dates d'entrée et sortie. - Simulation (en cas de devis) ou décompte de remboursement (en cas de facture(s)) de votre complémentaire santé indiquant sa participation à vos frais de santé dans le cadre de votre garantie. - Si vous avez sollicité une aide auprès de votre régime obligatoire de Sécurité sociale ou de tout autre organisme social, merci de joindre une copie de la réponse qui y a été apportée.
	- Le bénéficiaire de l'aide doit être assuré au contrat PSC Santé - Revenu fiscal de référence ≤ 22000€ /part.	- Dernier avis d'imposition complet du foyer ; - Facture(s) acquittée(s) ; - Justificatifs de participation d'autres organismes (MDPH...).
2 Aide aux blessés et aux malades en CLM ou CLDM 	- Le blessé ou malade doit : - être adhérent de la CNG depuis au moins 3 ans (excepté pour les personnels de la gendarmerie sous contrat) ; - être sous contrat ou de carrière dans la gendarmerie ; - être placé en congé longue maladie (CLM) ou en congé de longue durée pour maladie (CLDM). - La demande d'aide ne peut être sollicitée qu'une seule fois par année calendaire.	- Dernier avis d'imposition ou de non imposition complet du foyer. - Copie de la décision de placement. Dans le cadre d'un renouvellement de votre placement CLM ou CLDM : un certificat de visite rédigé par le service médical des armées qui approuvera le renouvellement de votre placement. Si vous êtes en demi-solde : dernier bulletin de solde.
3 Aide pour rendre visite à un proche hospitalisé 	- Le visiteur doit être adhérent ou ayant-droit à la CNG. - La personne visitée doit avoir été hospitalisée pendant deux jours minimum. - La distance entre le domicile du visiteur et l'hôpital du visité doit être égale ou supérieure à 50 km. - La demande d'aide ne peut être sollicitée : - qu'une seule fois par année calendaire et par contrat. - pour une visite en EHPAD ou en USLD.	- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition complet du foyer. - Bulletin d'hospitalisation de la personne visitée précisant les dates d'entrée et de sortie (et hors USLD ou EHPAD). - Copie du livret de famille correspondant à l'affiliation entre le bénéficiaire et la personne visitée.
4 Visite d'un proche hospitalisé, blessé ou malade (du 57ème jour calendaire après le premier jour d'hospitalisation jusqu'à la fin de l'hospitalisation du blessé) 	- Le bénéficiaire de l'aide doit être assuré au contrat PSC Santé - Revenu fiscal de référence ≤ 22 000 € / part.	- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition complet du foyer ; - Bulletin d'hospitalisation du proche hospitalisé, précisant la date d'entrée ; - Copie du livret de famille ou attestation de PACS ou de vie commune ou autre attestation du lien de parenté ; - Facture acquittée du moyen de transport.